



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/06-20

Objet : Projet de rénovation des équipements de chaudières sur différents bâtiments communaux – Demande de subvention dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2024)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER (délibération n°1 – 19h45).

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Isabelle TRAPPIER
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE
Jean-Philippe ANTOINE à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absents :

Clotilde FRETÉ
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2024/06-20 : Projet de rénovation des équipements de chaudières sur différents bâtiments communaux – Demande de subvention dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2024)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances 2024 qui prévoit de pérenniser le soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2024 ;

Considérant que la commune est éligible au dispositif DSIL 2024 pour la partie rénovation thermique qui s'inscrit dans la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Considérant que la ville souhaite entreprendre des travaux sur les chaufferies en changeant les chaudières vétustes pour des modèles à haut rendement et à condensation, en améliorant la régulation et les calorifuges ainsi que le matériel en chaufferie ;

Considérant le plan de financement :

| Désignation | Dépenses HT | Recettes | |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Travaux différents bâtiments communaux | 151 140,00 € | ÉTAT DSIL 80% | 120 912,00 € |
| | | Autofinancement 20% | 30 228,00 € |
| Total | 151 140,00 € | | 151 140,00 € |

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme » en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, À l'unanimité

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 151 140,00€,

Approuve le plan de financement exposé,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DSIL 2024, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette opération, et de signer toutes les pièces s'y rapportant,

Dit que les recettes seront imputées au budget de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 24/06/2024
Document rendu exécutoire le 24/06/2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240624-2024-06-20-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2024